

121

HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE.



СИДОР
СИДОР
СИДОР

СИДОР
СИДОР
СИДОР





*Dans l'horreur des Cachots, accablé de misère,
Reconnœssez le Fille qui Console sa Mère.*

LES CRIMES
DES PARLEMENS.
OU
LES HORREURS

LES CRIMES DES PARLEMENS.

A PARIS,
Chez GERARDIN, Libraire, dans la Rue Clau-
tier, et du Roi-égal.
Chez M. LECASLAPART, Libraire, Rue
du Temple, No. 11. Affiches Nécessaires.
Et chez tous les Libraires de Paris et de
la Provincie.

LES CRIMES
DES
PARISIENS

Sur l'Amour des Femmes, par le de la
Propriété, par la de la

LES CRIMES
DES PARLEMENS,
OU
LES HORREURS
DES
PRISONS JUDICIAIRES
DÉVOILÉES.

Par PIERRE-MATHIEU PAREIN,
Homme de Loi, & l'un des Vainqueurs
de la Bastille.



A PARIS,

Chez GIRARDIN, Libraire, dans un des Clubs
Littéraires du Palais-Royal.

Chez Madame LESCLAPART, Libraire, rue
du Roule, & à l'Assemblée Nationale.

Et chez tous les Marchands de Nouveautés.

1791.



LES CRIMES
DES PARLEMENS,
OU
LES HORREURS
DES
PRISONS JUDICIAIRES
DÉVOILÉES.

Par PIERRE-MATHIEU PAREIN,
Homme de Loi, & l'un des Vainqueurs
de la Bastille.

Du séjour du trépas quelle voix me rappelle ?
Suis-je libre en effet ? . . . Oui. . . .

VOLT.

ÉCHAPPÉ du gouffre pestilentiel des cachots du
grand Châtelet & de la Conciergerie, comme Daniel
de la fosse aux lions, le seul emploi que je fis
de ma liberté, jusqu'au moment où la Bastille fut

A

conquise , eut pour objet de provoquer la révolution , de presser la réforme de notre code criminel & de dénoncer à toute la France , par des écrits pleins de feu , les prévarications multipliées que j'avois vu commettre sous mes yeux à la magistrature. Les premiers coups que je portai à ces corps qui s'etarguoient d'une morgue on ne peut plus insolente , produisirent dans l'esprit du public un effet mêlé de surprise , d'étonnement & d'indignation contre ces hommes dont l'astuce avoit captivé si long-tems le suffrage du peuple (1).

Cette explosion d'un cœur ulcéré de soupirs , de chagrins , de douleurs accumulées , auxquelles l'intrigue , la cabale & l'injustice de ces audacieux violateurs de toutes les loix , m'avoient dévoué , fit ouvrir étrangement les yeux : on commença à me croire , à se repenter du passé , & à rougir d'avoir si injustement honoré de l'estime générale le trop fier , le trop orgueilleux , le trop égoïste ci-devant Parlement de Paris (2).

Aiguillonné par l'amour de la vérité , le sentiment de la haine & les douceurs de la vengeance , contre les vampires détestables qui le composoient , & dont le souffle empoisonné avoit manqué de me faire perdre la vie , ainsi qu'à ma tendre mère , je redoublai d'efforts pour les écraser ; & j'ose dire que je n'ai pas peu contribué à déchirer le bandeau de l'erreur qui les couvroit aux regards de la nation , & à préparer la chute de ces Rois détrônés (3).

Comme leur autorité , ou plutôt leur odieux despo-

(1) Voyez mon Charnier des Innocens.

(2) Voyez ma Girouette française ou le despotisme effusité.

(3) Voyez mon Exterminateur des Parlemens.

éisme conservoit encore un reste de vigueur, je pris le manteau de l'anonyme, pour ne plus être plongé, par cette troupe d'assassins en robe, dans le cloaque que je venois d'habiter : obligé d'ailleurs de rétablir une santé délabrée par deux années d'une captivité aussi cruelle qu'inconcevable, j'avois des mesures à prendre pour échaper de leurs mains meurtrieres.

Mais aujourd'hui que leur empire est détruit, *que nous sommes libres*, que nous pouvons dire la vérité en dépit de la rage impuissante des ennemis de la révolution dont la vermine parlementaire fait partie, je dois décliner ouvertement mon nom, sans craindre d'être frappé de la foudre de ces défunts Dieux terrestres.

Je vais donc continuer de reprocher au ci-devant Parlement de Paris, à la face de l'univers, les iniquités sans nombre que le devoir de son ministère auroit du réprimer, mais que son habituelle férocité n'a cessé de favoriser ; je veux parler du régime intérieur des prisons du Châtelet & de la Conciergerie.

Dans un tems où la nation porte la réforme sur les abus crians qui se sont introduits dans toutes les parties de l'administration, je ne saurois trop éléver la voix pour lui faire remarquer combien il impôrté qu'elle détruise ceux que l'on commet journallement dans les prisons.

Établies dans l'origine pour s'affurer de la conviction & du châtiment du coupable, l'intention du législateur a toujours été que le régime en fût doux, modéré & humain, par la raison que dans le nombre des réclus, il s'en trouve qui sont absolument innocens ; mais par un raffinement de la barbarie des gardiens qui se condouent en tout les intentions criminelles des chefs,

ces asiles sont devenus autant de *Bastilles* où leur imagination industrieuse à inventer des supplices, se plaît à vous les faire éprouver ; car, si ce n'est en *Enfer*, je ne crois pas qu'il soit possible d'être en proie à autant de convulsions, d'angoises & de tortures, que dans les prisons du *Châtelet & de la Conciergerie*.

Après avoir été témoin de toutes les infamies qui s'y pratiquent & l'objet des douleurs qu'on y effuye, au souvenir continual des images déchirantes qui ont frappé ma vue, je ne puis résister davantage à l'envie de les exposer au public : d'ailleurs ne serois-je pas coupable envers l'humanité plaintive, si je tardois plus long-tems de venir à son secours ?

Qui ne sçait compatisir aux maux qu'on a soufferts ?

VOLTAIRE.

Je dois d'autant plus m'empresser de concourir au bonheur inappréciable d'alleger le sort des malheureuses victimes de l'esclavage, que la publicité de ce petit ouvrage intéresseré essentiellement toute la société ; car quel est celui d'entre-vous, citoyens, qui pourroit répondre de ne jamais habiter ces lieux d'horreurs ? hélas ! je ne suis que trop convaincu par moi même que l'innocence y gémit très-souvent des années entières.

A la vérité, la nouvelle organisation des Tribunaux que l'Assemblée Nationale a décrétée, fera disparaître des prisons, beaucoup d'abus que la rapacité dévorante ou l'inhumanité sanguinaire des chefs s'honore d'y accumuler ; mais en portant le flambeau de la censure sur le régime meurtrier actuellement en vigueur, j'ai pensé que c'étoit un moyen efficace de garantir ceux qui seront chargés du soin d'inspeccher les prisons, des surprises que

la lésinerie crapuleuse des gardiens cherche toujours mettre en usage, pour thésauriser du pain, de la paille & des larmes des prisonniers (1).

Mais avant de présenter le tableau de toutes les souffrances, de toutes les rapines, de toutes les injustices auxquelles les captifs sont en bute dans les prisons judiciaires, ne dois-je pas commencer par faire voir au public que j'ai des droits certains à son estime & à sa confiance? quelle opinion pourra-t-il concevoir de ma personne & de mon ouvrage, si je ne lui donne d'abord la preuve la plus éclatante des prévarications incalculables de mes juges, & celle de mon innocence? n'ai-je pas à craindre qu'il ne me regarde comme un homme plus affamé de vengeance qu'occupé du soin de se justifier? non! ce feroit sortir de mon plan; & puis, ne fait-on pas de quoi les Parlemens étoient capables! qu'il me suffise de dire que pour nous être plaints, sous l'ancien régime, d'avoir été volés, nous avons été décrétés, emprisonnés, traînés; ma mère & moi, de cachots en cachots; que les seuls coupables, convaincus de vol par 20 témoins, mais protégés des premiers juges, leurs parens, du fuyard Condé, & de quelques grimauds du Palais, vils appuis du

(1) Je somme ici au nom de la justice & de l'humanité M. Maugis, actuellement commissaire des prisons, de lire mon ouvrage & de détruire sous peu tous les abus que j'indique, ou je le dénonce impitoyablement au tribunal de l'opinion publique, comme un infâme prévaricateur.

crime & persécuteurs odieux de la vertu , que les seuls coupables dis-je , ont toujours été libres ; qu'enfin pour tâcher de nous perdre & sauver les voleurs , on a fabriqué une procédure où l'on a violé avec une impudeur sans exemple , tous les principes , procédure contre laquelle je viens de me pourvoir au *Tribunal de Cassation* , pour mes faire rendre sous l'empire de l'égalité & des nouvelles loix , la justice que je dois en attendre .

Je reviens donc à mon sujet & j'entre dans l'intérieur de la Conciergerie : voyons comment les *dogues* qui en ont la garde y remplissent leur abominable ministère pour tourmenter les ames , pour torturer les corps des misérables prisonniers .

Si la victime qu'on remet entre leurs mains arrive d'une autre prison , elle est ordinairement enchaînée par le col , les mains , les pieds & le milieu du corps , sans aucun égard pour son âge , son crime ou sa complexion ; & tandis que son conducteur dépose au greffe les pièces du procès , les Cerberes s'emparent de leur proie pour rompre ses fers . Cette cérémonie a quelque chose de si effrayant , que je ne la voyois jamais sans frissonner de douleur : placé sur un siège , ou sur le catteau , le prisonnier est obligé d'attendre , pour qu'on le décharge du poids énorme des liens qui l'écrasent , que les guichetiers aient brisé à grands coups de marteau les clavettes qui retiennent les boulons attachés à ses pieds ; de sorte que si la main chargée de cette opération est assez mal-adroite pour ne pas toujours frapper juste , le coup porte infailliblement sur les os du patient . Ne croyez pas que les cris que la douleur lui arrache , produisent dans l'âme de ses gardiens , un sentiment de pitié :

au contraire, ces hommes d'airain ont l'indignité de lui en faire un reproche; car, une fois que vous êtes sous la verge de ces *furies*, le moindre soupir que vous poussez est un crime à leurs yeux; leur cœur impitoyable a contracté une sorte de férocité qu'ils voudroient que tout le monde partageât: aussi à l'aspect du tourment qu'éprouve un prisonnier, quand on le délivre de ses fers, un spectateur qui montre le moindre signe de compassion, est-il réprimandé sur l'heure & écarté pour jamais de ces curiosités, comme indigne d'y assister.

Cet acte d'inhumanité consumé, le conducteur paye 5 f. au prisonnier; c'est un droit accordé à ce malheureux pour le dédomager probablement des meurtrissures dont les fers ont couvert son corps pendant sa route; mais en même tems qu'on feint de le soulager & de remplir sa bourse, les guichetiers sans cesse affamés de dévorer son butin, ne manquent pas de s'informer de l'opulence ou de la détresse de l'homme dévoué à leur cupidité; parée que dans le premier cas, ils s'attachent à lui, comme une sangsue, jusqu'à ce qu'ils l'aient dépouillé entièrement, en lui occasionnant des dépenses de tout genre pour satisfaire leur glotonnerie: dans le second, on lui fait boire toutes les amertumes que la maison met en usage pour rendre la vie dure; on ne manque jamais de le punir de ce que la fortune l'a maltraité.

C'est un des articles les plus précieux du code des geoliers de la Conciergerie, que le prisonnier aisé y adoucit tant soit peu le régime intolérable de la maison, en répandant beaucoup d'or; mais si par malheur, la misère se fait sentir un instant chez vous, ou si vous vous relâ-

chez de votre première générosité, votre traitement devient égal à celui du plus malheureux des prisonniers, qui n'a jamais arrosé les gosiers désechés de ses gardiens.

Quand donc ceux-ci sont instruits que vous avez de quoi calmer leur infatigable, ils affectent de vous parler humainement, pendant que le concierge prend lecture de la sentence des premiers juges; car, il faut savoir que c'est le genre de peine prononcé par la sentence qui détermine le lieu de la prison que l'accusé doit habiter. Or, si la sentence inflige la *peine des galères à vie ou de mort*, le concierge se fert d'un mot d'argot connu de ses guichetiers pour le conduire au cachot.

Alors leurs mains avides se portent sur toutes les parties de son corps & jusques dans les plus légers replis de ses vitemens pour connoître quels sont les effets qu'il possède, afin de l'en dépouiller; il n'est jamais plus surpris que de se voir livré aux recherches, aux tâtonnemens de plusieurs hommes, qui étant presque toujours ivres, se permettent à chaque instant des propos indécent sur la structure de vos membres & de votre corps.

Son argent, ils le lui enlevent de crainte, selon eux, que ses camarades de cachot ne le lui volent; ses boucles de souliers & de jarretières, son cardoza de queue & ses épingle à friser, de peur qu'il n'y trouve une ressource pour se délivrer de la vie. D'après cette humiliante cérémonie, on le met en possession d'un pain d'une livre & demie & de deux sebilles, l'une pour boire & l'autre pour recevoir la soupe que la charité donne; ensuite on l'entraîne dans un des trous qui lui est destiné dans ce *colombier*.

Ils sont tous au rez-de-chaussée; les murs

ont au moins 10 ou 12 pieds d'épaisseur. Autrefois l'air y circuloit par une espece de lucarne; mais depuis quelque-tems l'humanité du concierge nommé *Hubert*, a jugé à propos d'y apposer à chacune une ventouse de fer blanc à travers laquelle on ne pompe l'air qu'à l'aide de quelques trous de la largeur de ceux d'une écumoire. Cette précaution, suivant le concierge, tend à empêcher les prisonniers renfermés dans ces loges, d'avoir des relations épistolaires avec les femmes dont la cour les avoisinent; de sorte qu'en hiver, comme a dit M. *Linguet*, en parlant des cachots de la Bastille, « ces caves funestes sont des glacières, parce qu'elles sont assez élevées pour que le froid puisse y pénétrer; en été, ce sont des poèles humides où l'on étouffe, parce que les murs en sont trop épais pour que la chaleur puisse les sécher ».

Le lit sur lequel repose le prisonnier ressemble à l'auge d'un porc: il a pour matelas de la paille qui ne se renouvelle que de loin en loin & que l'humidité a réduite en fumier avant qu'on la change.

C'est dans cette cage meurtrière qu'un accusé, souvent innocent, étoit obligé de passer des mois & quelques-fois des années entieres à attendre que ses juges vousfussent bien se ressouvenir de lui, pour décider de son sort: sa captivité devenoit plus ou moins longue en raison de l'or, des amis & des guenons qui sollicitoient son jugement.

Quant à la nourriture, on lui donne, les jours gras, de la très-mauvaise soupe & de la viande à moitié cuite: les jours maigres, on lui sert des haricots ou deux œufs à la coque: il a de plus, trois fois la

semaine , un demi septier de vin , un cervelas & du tabac. Toutes ces distributions se font par les guichetiers , le marchand de vin & les garçons de guichet : le moment de ces visites est à 10 heures du matin , à 4 & à 10 du soir.

Au premier coup d'œil on feroit tenté de croire que ces alimens apportent de l'adoucissement aux maux du prisonnier , mais en y réfléchissant bien on est convaincu du contraire : la raison en est toute simple : réduit à rester dans une loge qui n'a pas 6 pieds de large sur 10 de long , privé d'air , empoisonné par ses propres excréments , puisque lorsqu'il veut se soulager il est obligé de se servir d'un seau placé dans sa loge & qui ne se vide que tous les matins , loge où le plus souvent il se trouve trois ou quatre prisonniers , comment l'homme réfugié ainsi dans une pareille niche peut-il se donner assez d'exercice pour faire la digestion ?

Son ame n'est pas mieux soignée que son corps ; car du côté du spirituel il n'a d'autre consolation que de voir tous les samedis de chaque semaine , pendant une demie heure , un *prêtre* qui vient l'engager à prendre son mal en patience : ce qui rend au discoureur 6 livres par séance sur lesquelles il donne 6 liards à chaque prisonnier. Mais tous ne profitent point de cette faveur exquise : il n'y a que ceux détenus dans les cachots de l'intérieur de la cour des hommes qui y participent : à l'égard des malheureux enfermés dans les autres cachots , ils sont exclus de cette jouissance. La raison d'une injustice aussi criante , vient de ce que les prisonniers des cachots placés du côté de la cour des hommes , peuvent être réunis tous , sans occasionner un

déplacement pénible, dans un endroit attenant leur demeure & où le ministre des autels les pérore; au lieu que n'ayant pas cette facilité vis-à-vis des autres, le concierge a décidé qu'il étoit beaucoup plus simple de les priver des *exhortations* & des secours du *pasteur*.

Nous venons de voir quelle mesafe on emploie pour traiter le corps & l'ame des prisonniers rélegués dans les cachots; examinons maintenant quel est le régime qui s'observe envers ceux qui jouissent de l'honorable faculté de se promener sur le *préau*, c'est-à-dire, dans la *cour*.

Il en est de plusieurs classes : les uns habitent les chambres de la pension; les autres de la demi-pension, ceux-ci de la pistole, ceux-là de la paille.

Avant de donner la nomenclature de toutes ces loges ; il n'est pas indifférent de remarquer,

1^o. Que les chambres de pension rapportent au concierge par mois 45 livres pour chaque personne.

2^o. Les chambres de demi-pension 22 liv. 10 sous.

3^o. Les chambres de pistole 7 livres 10 sous.

4^o. Enfin celles de la paille sont exemptes de loyer (1).

Quoi qu'il en soit, tous les prisonniers, sans except

(1) A propos du loyer des chambres, madame la concierge me dit un jour, avec la plus grande naïveté, que tous les matins en sortant de son lit & même avant de prier Dieu, elle ne manquoit jamais de parcourir le registre où sont inscrits les noms de ses locataires, pour savoir s'il n'en étoit pas quelqu'un qui fût en retard de payer.

tion , au moment de leur introduction , dans l'une ou l'autre de ces loges , n'en font pas moins obligés de payer la *bien-venue* à leurs collègues ; c'est ordinairement le *Prévôt* de la chambre , comme plus ancien , qui annonce cette nouvelle au *Candidat* : avec cinq bouteilles de vin , une d'eau-de-vie , & une livre de chandelle , il en est quitte ; mais s'il a le malheur d'être dans l'impossibilité de payer *cette dette sacrée* , il n'est pas d'avanies , d'humiliations & de dégoûts que ses confrères ne lui fassent essuyer . Les prisonniers des chambres de la paille portent les choses à l'excès ; aussitôt qu'il en arrive un nouveau , & qu'il paroît sur la *cour* , tous les autres se précipitent sur lui comme des loups affamés pour le dépouiller de ses vêtemens ou de ses effets , s'il en a ; ils vont même jusqu'à lui donner la *bascule* ; cette cérémonie consiste à le mettre dans une couverture : quatre des prisonniers en tiennent chacun un coin , & le livrent ainsi , pendant une heure , aux plus violentes fecoufles ; ensuite ils l'obligent à vider les ordures de ses compagnons de malheur , jusqu'à ce qu'il en vienne un autre qui le remplace .

Un article du règlement des prisons défend bien de faire payer la *bien-venue* à qui que ce soit , mais le concierge , qui devroit tenir la main à son exécution , en tolere toujours la transgression , vu que le marchand de vin , de qui il retire un tribut considérable , y trouve son compte .

Actuellement , présentons le détail des chambres .

Dabord , celles qui reçoivent les malheureux que la misere force de coucher sur la paille , sont au nombre de treize : chacune contient environ feize à vingt prisonniers ; ils sont couchés par quatre , sur une paillasse

garnie de deux ou trois bottes de paille, que le concierge ne fait renouveler que tous les ans, malgré qu'il soit payé pour en changer plus souvent. Aussi la vermine s'y multiplie tellement, que les prisonniers ne peuvent attendre la révolution de l'année; la nécessité de se délivrer du tourment cruel qu'elle produit leur fait dévancer le terme fixé pour brûler la vieille paille. En attendant que la nouvelle arrive, on sera curieux de savoir sur quoi les prisonniers reposent : la sensibilité du concierge ne rougit point de les laisser coucher sur des planches : il y a même cela de particulier, qu'il pousse la *gentillesse* jusqu'à les plaisanter sur cette privation. Or, je demande si des hommes contraints de passer des années dans un pareil état, la plus part absolument dénués de tout, ne méritent pas la plus grande compassion, autant que le concierge est digne de la punition la plus sévère ?

Encore, si ces cachots désignés sous le nom de chambres, étoient sains, ce ne seroit que demi-mal ; mais à l'exception de six, (1) que leur position rend un peu plus salubres, il regne dans les sept autres un air pestiferé (2).

Parmi ces sept derniers trous, celui connu sous le nom du 7, étoit destiné de mon tems à recevoir & les galeux, & les prisonniers qui venoient du Châtelet, comme

(1) Qui sont Saint-Vincent, la Grenade, Saint-Christophe, Bel-Air, le Grand Nord, le Petit Nord.

(2) Ces sept chambres sont le 8, le 7, la chambre claire, le Paradis, le 6, le 5 & la chambre des femmes.

Étant tous, suivant le concierge, de mauvais sujets; & ceux de la paille, qui, pour quelques espiègleries avoient eu le malheur de lui déplaire ou à quelqu'un de sa horde parce qu'il est rare qu'en y couchant deux ou trois nuits on n'y reçoive pas un germe putride.

Quant aux chambres de la Pistole, qui sont au nombre de cinq, & dont l'humidité des murs est insupportable, surtout en hyver, chacune est occupée quelquefois par dix ou douze prisonniers & le plus souvent par six ou huit, à raison de 7 liv. 10 s. tous les mois, pour chaque tête, comme je l'ai déjà dit, excepté le premier mois qui se paye 9 liv. 12 s. attendu qu'il revient aux guichetiers une rétribution de 1 liv. 10 s. sur votre capture & 12 s. au porteur de draps.

À l'égard de celles de la demie-pension & de la pension, il n'y a de différence entre le traitement des locataires, si ce n'est que les premières sont ordinairement occupées par trois ou quatre personnes, & que les secondes ne le sont que par une seule; mais la construction, la salubrité & l'ameublement de toutes sont les mêmes, à une légère nuance près, qui est que celles des pensions & demi-pensions, ont leur lit décoré de deux matelats, au lieu qu'il n'y en a qu'un à ceux des pistoles; mais elles ne sont pas plus ornées de cheminées les unes que les autres; & si en hyver vous voulez vous chauffer, vous êtes obligé, pour ne pas mourir de froid, d'acheter du bois & un poêle.

Il est aussi de règle générale, qu'on ouvre toutes les chambres indistinctement, même celles de la paille, à six heures du matin, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, & à 7, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques. La clôture marche par gradation: pour celles de la pen-

tion & de la demie-pension, c'est à 9 heures du soir, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, & à 8 depuis la Toussaint jusqu'à Pâques : pour celles de la Pistole, c'est toujours une heure auparavant; & pour celles de la paille en été, c'est à 7 heures; en hyver, aussitôt le declin du jour.

Repoussés au fond de ces cachots, on s'imagine peut-être que leurs habitans y passent des momens tranquilles & qu'ils peuvent oublier leurs maux dans le sein du sommeil; qu'on apprenne que cette consolation leur est même enlevée: à peine la nuit est-elle au milieu de sa course, que sur un simple soupçon que plusieurs captifs cherchent à se procurer leur évaison, toute la horde des guichetiers accompagnée de chiens monstrueux & armée de nerfs de bœufs, parcourt ces fombres demeures pour y faire les perquisitions les plus exactes: le silence de la nuit interrompu par le bruit des clefs, des verroux & des portes; le regard & le langage de ces hommes barbares portent la terreur & l'effroi dans le cœur des malheureux prisonniers que ces visites importunes arrachent des bras du repos.

Ce régime est d'autant plus atroce & répréhensible, qu'il s'exerce sur-tout contre les prisonniers de la paille; car l'homme opulent, il faut le répéter, en adoucit par son or, toute la sérocité: il y a même cela de particulier, que lorsqu'il est condamné à mort ou aux galères à vie, il trouve le moyen de s'exempter du cachot; ce qui est contre la règle, ainsi que je l'ai déjà observé. Mais comme le concierge ne trouveroit pas son compte à la suivre rigoureusement vis-à-vis du riche, il ne se fait aucun scrupule de la violer; s'il

en usoit autrement, il se priveroit d'un loyer qui ne laisse pas de lui être très lucratif; au lieu que vis-à-vis du malheureux incapable de payer une pension, il ne perd rien de le déposer au cachot.

Ce ne sont pas là les seuls malheurs auxquels la misère vous devoue; elle les réunit tous sur la tête de ceux qui sont dans l'impossibilité de se soustraire à ses coups.

Il y a une différence si énorme entre la punition qu'on attache aux personnes de la Pistole, de la demi-pension, de la pension, & celle qu'on applique aux prisonniers de la paille, quand il s'élève une plainte entr'eux, que j'en ai toujours été horriblement révolté.

Les premiers, quelque tort qu'ils aient, sont pour ainsi dire, toujours furs de ne jamais aller au cachot; on se contente de les faire changer de chambre. C'est une politique du concierge, qui n'est pas si mal-a-droite; elle rentre dans la raison que j'ai donnée il y a un instant; le cachot le priveroit du produit que lui rapporte un prisonnier à la Pistole, à la demi-pension, à la pension; son injustice est donc intéressée à agir de cette sorte & à montrer des égards au coupable; mais il n'a aucune mesure, aucun palliatif doux & humain à employer envers l'habitant de la paille; c'est pourquoi il balance rarement à le punir, soit qu'il ait tort, ou raison. Le cachot n'est pas toujours le remede qu'il emploie; cette demeure n'a rien qui satisfasse quelquefois la cruauté du tyran.

Il existe une tour proche les *privés*, voisine des cachots les plus mal fâins & non loin de la rivière: elle surpasse par sa situation, son horreur, & la série de maux qu'elle engendre en peu de temps, tout ce que nous avons

Le plus épouvantable à la Bastille : cette tour peut avoir 25 pas géometriques de diamètre : la Largeur des murs est de cinq pieds environ, un soupirail est le seul passage qui facilite à l'air son entrée dans ce puits ; encore est-il traversé par quatre grilles de fer dont les mailles ont quatre pouces quarrées : elles sont scelées de façon que le barreau d'une grille coupe en deux les quatre pouces de jour que donne la grille qui la précède ; ce qui laisse à peine un passage d'un pouce à la circulation de l'air : cette tour est couronnée par une voûte de pierres à la hauteur de 24 pieds environ : outre qu'il en filtre continuellement une espèce de féroïté fétide, c'est que les murs sont toujours enduits d'une mousse gluante. Au centre de ce gouffre infernale, à 18 pouces de terre, est un plancher de bois suspendu & garni de quelques bottes de paille sur lesquelles gémit la victime ; c'est dans cette fosse que sont précipités les prisonniers de la paille toutes les fois qu'ils ont encouru la haine du concierge ou de quelqu'un de ses *alguafils* ; le nouveau *Daniel* qui a le malheur d'y tomber n'en sort jamais que pâle, hâve, défiguré & les membres perclus.

Cependant si la conciergerie a ses désagremens, il faut convenir qu'elle a aussi ses avantages : une longue & large cour est le *Licée* destiné à la promenade des prisonniers qui ne sont pas au Cachot ; les murailles qui la ferment comme les croisées qui les traversent sont toutes cuirassées de fer : on pourroit appliquer ici avec raison ces deux vers de *Crébillon* :

*La nature marâtre en ces affreux climats
ne produit au lieu d'or que du fer. . .*

Du point central de cette galerie s'élève à grands frais une colonne en pierres de 10 pieds de hauteur sur laquelle est un globe au dessus de son chapiteau & parsemé de fleurs de lys. Lecteurs, vous croyez peut-être que ce globe est l'emblème de quelque bienfait rendu à l'humanité ; point du tout : il couronne un beau & superbe Carcan. Aussi M. *Grandmaison*, architecte, ne le désavouera certainement pas pour son chef-d'œuvre : deux chaînes de fer prennent au-dessous d'un astragale sculpté encore de fleurs de lys ; elles tombent en forme de doubles guirlandes & produisent tout l'effet que son auteur en attendoit, c'est-à-dire, qu'il peut être immolé deux victimes à la fois sur le même autel.

Tel est le spectacle agréable dont les yeux d'un prisonnier qui se promène sont récréés ; & ne croyez pas que l'aspect de ce superbe monument n'enfante dans l'âme que des sensations passagères : écoutez le récit horrible de la mort d'un homme dont il a été l'occasion : à l'époque de sa construction, le nommé *Moreau* s'empara d'une pince de fer dont les ouvriers se servoient : son dessein étoit de se faire un passe-temps pour se sauver, mais les *Argus* de ce *Tartare* l'ayant découvert en rendirent compte à la *furie* connue sous le nom de concierge qui le condamna à la *tour*. Après y avoir éprouvé tout ce que la barbarie, l'atrocité & la rage de cette *Megere masculine* pût inventer de supplices pendant cinq mois entiers qu'il y resta, elle ne l'en fit sortir que pour le transporter à l'infirmerie où son corps privé de tous les sens & n'ayant que la forme d'un squelette succomba sous les coups de la mort au bout de 15 jours.

C'est ainsi qu'à la conciergerie on fait subir à un homme les plus grandes peines pour des fautes assez naturelles à celui qui cherche à se procurer sa liberté. Aprenez par-là quelle est la destinée d'un prisonnier dévoué à l'animosité du concierge ou de ses subalternes.

Mais si l'orgueilleuse colonne plantée au milieu de la cour blesse la vue des prisonniers, dans leurs promenades, les latrines n'en affectent pas moins leur odorat. Par leur situation elles répandent non seulement un goût très désagréable dans toute la conciergerie, elles ont en outre l'inconvenient de laisser appercevoir aux curieux, par les croisées du dehors, la nudité de ceux qui y soulagent la nature.

La vermine en tout genre dont cette cour fourmille, est un autre motif d'en éloigner les promeneurs : il est vrai qu'elle n'empêchoit pas jadis d'y jouer *au tami*, mais depuis qu'il est arrivé qu'une balle est allé frapper par une fenêtre un *Conseiller*, un *Arrêt prononcé* l'*interdiction des jeux*; celui de *quilles* ne fut pas même excepté, attendu que les cris des joueurs, selon *l'engence-magistrale*, interrompoient la rédaction de leurs scandaleux arrêtés dont l'unique objet, comme on fait, étoit de séduire le peuple & d'affermir leur autorité sur les débris du trône : or, en été, cette galerie, en apparence très commode pour la promenade, ou pour tout autre exercice, ne produit que des désagrémens aux prisonniers, qui, sans cela, pourroient y venir oublier un instant leurs chagrins ou décoaguler leur sang engourdi par l'inaction. En hiver, je conviens que les prisonniers de la paille peuvent se retirer dans un endroit appelé le *chaufoir* où il y a un poêle de fonte ; mais l'humidité du lieu,

La petiteſſe privent les deux tiers de profiter de ſa chaleur ; d'un autre côté il y règne une telle puanteur excitée par le défaut d'air, que la plupart de ceux qui y entrent, dans les grans froids, n'en sortent jamais fans fe trouver mal ; j'ai même remarqué que beaucoup en mourroient, & cela, parce que paſſant de cette retraite empoisonnée dans la cour où l'air quoique mal fain y eſt cependant plus pur, ils fe trouvoient frappés comme d'un coup de foudre qu'ils étendoit à terre. Quelque fois pour les faire revenir on s'emprefſoit de courir à l'une des deux fontaines qui font dans la cour pour avoir de l'eau & leur en jettez un peu ſur la figure : qui croiroit que l'auteur de cet acte d'humanité, quand le concierge le voyoit, étoit ſouvent puni très ſévérement ? on n'en devineroit jamais la raison, la voici : de ces deux fontaines, il en eſt une dont l'eau ne doit être employée, ſuivant le code du concierge, qu'à desaltérer les prisonniers ; l'autre eſt consacrée à laver la cour & les haillons de ces inforunés. Si par hasard on fe méprend ſur le choix de ces deux fontaines, comme cela arrive ſouvent, le concierge vous en fait les plus fanglans reproches & vous condamne à la tour.

Sa barbarie va ſi loin qu'elle ſ'eft même étendue ſur les usages les moins répréhensibles. Sous le régime de fon prédeceſſeur tous les prisonniers pouvoient recevoir la viſite de leurs amis, de leurs parens pendant la journée & converſer avec eux, ſoit dans leurs chambres, ſoit ſur la cour ; ces viſites avoient même le double avantage de procurer des ſecours à leurs maux, & de les préſerver de l'ennui qui fans celle les tourmente ; la vigilance du Cerbère actuel en a pris l'alarme, & de tous les prisonniers il n'y a

que ceux qui sont à la pension ou à la demie-pension qu'il puissent faire monter quelqu'un à leurs chambres ; encore ne leur est-il permis que d'y faire entrer une seule personne à la fois , comme leur avocat , leur pere , mere , frere , sœur , domestique (1).

(1) Cette regle souffre encore des exceptions. En voici un exemple : Lors de la captivité du sieur *Tiffet*, dans les cachots de la Conciergerie, accusé d'avoir falsifié & fait imprimer un arrêté du ci-devant Parlement de Paris , en y substituant le seul mot de *commissionnaires de la cour* , au lieu de *Commissaires* , le sieur *Hubert* refusa de lui faire passer une redingotte pour se couvrir & les alimens que sa famille lui envoyoit. Il eut la cruauté de le laisser coucher sur de la paille pleine de matiere fécale. Ce ne fut qu'au bout de dix jours & après avoir été transféré chez lui pour y faire perquisition de ses papiers , que le sieur *Tiffet* s'étant plaint de cette barbarie , obtint du Procureur du Roi du Baillage du Palais la permission de se faire donner de la paille fraîche ; quand il fut sorti du cachot , il se mit dans une chambre de la pension où il tomba malade ; mais le concierge en défendit l'accès aux médecins & chirurgiens dans lesquels le moribond avoit confiance ; il lui fallut même une permission du Procureur-général pour y faire entrer son épouse , afin d'en recevoir les soins que sa position exigeoit ; ses pere , mere , parens , amis , avocat , en furent absolument exclus ; cette petite manœuvre du concierge n'avoit pour objet que de faire sa cour aux *ci-devants* , & provoquer leurs éloges dans l'art de torturer le corps d'un homme qui avoit eu l'audace de les tourner en ridicule ; & contre lequel cependant il n'existoit aucune preuve ; mais quand

Pour remédier à cette privation envers les autres, il y a un parloir destiné à recevoir tout le monde ; mais le froid qui s'y engouffre, en hiver, par quatre grandes croisées à jour, la puanteur que le voisinage des cachots répand, l'écoulement des eaux bourbeuses, qui, semblables à celles de l'Acheron, enveloppent & traversent par des souterrains ce nouveau Tartare, en éloignent les personnes disposées à y rester : quoiqu'il en soit les curieux & les protégés des Cerberes en second y sont aussi admis : ces derniers poussent même la complaisance jusqu'à les introduire dans les cachots pour y faire voir leurs habitans ; & malgré l'incognito que beaucoup d'entre eux désireroient conserver, ils n'en sont pas moins livrés aux regards du premier venu ; on pourroit comparer, avec raison, ces visites à celles que font les amateurs dans les ménageries : la maniere sur-tout dont ces flâniens ouvrent les cachots, imprime dans l'âme une terreur qui vous glace d'effroi : le cliquetis des clefs, le lourd roulement des verroux, le fracas des portes font retentir autour de vous un son vraiment déchirant : leur langage aux prisonniers ajoute encore un nouveau degré d'atrocité à ce terrible appareil : une voix rauque & dure ne se fait entendre que pour leur adresser des expressions bien dignes de ces hommes barbares : j'ai peine à croire que les *Antropophages*, en lâchent de sem-

il voit qu'un prisonnier a obtenu sa liberté, nouveau caméléon, il change tout-à-coup de caractère pour le complimenter sur le gain de son procès, afin de s'en faire estimer & l'empêcher par-là de publier toutes les horreurs de la maison,

blables & qui vous fassent plus hérisser les cheveux : aussi les spectateurs sont tellement frappés & de leur langage & de l'air de plomb qui vous repousse loin du seuil de ces cachots & de l'aspect du captif & de l'horreur du lieu qu'il habite, que la pitié s'empare sur le champ de leur ame. Ce sentiment leur dicte de soulager ces malheureux, mais la soif inaltérable de leurs gardiens qui veillent constamment sur les actions des personnes qui les visitent, fait toujours avec empressement ces occasions pour faire dire au marchand de vin d'apporter à boire. A cette nouvelle, toute la cohorte des guichetiers, des garçons de guichets (1) & des servants (2) accourt pour prendre sa part de l'aubaine ; & tandis que le prisonnier boit un coup, tous ces *goujats* ne manquent jamais d'en avaler deux ;

(1) *Les garçons de guichets* sont des prisonniers qui ayant gagné la confiance du concierge, tiennent les clefs de l'intérieur pour en ouvrir les portes.

(2) *Les servants* sont aussi des prisonniers qui sont un amplément informé : leurs fonctions sont de vider les immondices des *Cachotiers*, de leur donner, pour de l'argent, ce qu'ils demandent, comme alimens, vêtemens, tabac, sans oublier de leur faire payer moitié plus que les choses ne valent & d'espionner leur conversations pour en rendre compte au concierge, qui faute de cela, les menace de donner leur place à d'autres plus surveillants & plus rusés.

la liqueur coule en si grande rapidité par leurs canaux
que

La cruche au large ventre est vuide en un instant.

BOILEAU.

Quand donc vous visitez ces sotterreins pour y faire un acte d'humanité, vous croyez peut-être qu'en donnant trois ou six livres au malheureux qui y séjourne, vous avez contribué à soulager sa misère; vous êtes dans l'erreur. Votre générosité y est tout-à-coup absorbée par ses *gardiens* dont il a intérêt de ménager la férocité.

Pour en revenir au parloir, il présente des tableaux si variés & si contrastans, que le lecteur ne sera pas fatigué d'en connoître le détail. Ici c'est une *amante* en pleurs qui, par sa présence & les alimens qu'elle apporte, vient aléger la captivité, la misère & l'ennui de son *favori*: là c'est un pere, une mere à qui la présence d'un fils fait verser des larmes & pousser des cris qui percent le cœur. D'un côté c'est un guiche-tier qui se promene seul pour épier les actions & les discours des étrangers avec les captifs; de l'autre ce sont des prisonniers qui implorent votre bienfaisance, en passant leurs mains suppliantes à travers les barreaux des croisées. A cet endroit, c'est un coupable, qui, les yeux attachés vers la terre, marche d'un pas lourd & pesant & que ses remords semblent dévorer; A ses côtés, c'est un accusé que les bouillons de la colere enflamment, au souvenir de l'équité violée, & qui parcourt le *Parloir* en levant les yeux au ciel & en

proférant d'une voix bafle & entrecoupée des paroles d'indignation. Plus loin ce sont d'autres prisonniers buvant ensemble ou avec des ames charitables qui s'intéressent à leur sort.

Car, la conciergerie a aussi son marchand de vin; il a acheté du concierge le droit de le débiter aux prisonniers moyenant 600 livres par an: pour en faciliter la vente, l'une des principales conditions du marché, est de n'en point laisser entrer du dehors, & quand le parent ou l'ami d'un prisonnier y déroge en voulant en passer une bouteille ou deux, les guichetiers du consentement de leur commandant, s'en emparent aussitôt & le boivent entr'eux. Cette conduite est une injustice, une tyrannie, un véritable vol. Le marchand de vin, le faisant débiter par un *garçon*, celui-ci le frélate au point qu'il est presqu'impossible d'en boire. Ensuite, c'est que la défense du concierge d'en introduire du dehors, est contraire au règlement des prisons du mois d'août 1670 tit. 13. art. 28. Il porte : « Les prisonniers qui ne seront pas enfermés dans les » cachots pourront faire apporter du dehors les vi- » vres, sans être contraints d'en prendre des *geoliers*, » *cabartiers*; pourra néanmoins, ce qui leur sera apporté, être visité sans être diminué.

Mais par une suite de ce principe que le concierge ne respecte aucune règle ou plutôt qu'il les viole toutes, ses guichetiers, à son exemple, exercent de leur côté, un despotisme affreux, je ne dis pas seulement sur les hommes renfermés dans l'enceinte de leur murs, mais sur ceux qui veulent y pénétrer pour répandre des biensfais. Quelqu'un se présente-t-il à la porte de *ce Tartare*? les *Cerberes* ne lui en ouvrent l'entrée

qu'autant que le prisonnier qu'on demande est bien dans leur esprit ; quand ce sont des gens timides qui arrivent sur ces bords on les force , pour ainsi dire , de payer le passage ; le desir de voir un pere , une mere , un ami , les fait contribuer sans aucune résistance. Tel *Ænée* , avec un rameau d'or , adoucit la fureur du nautonnier *Caron* en allant chez les morts pour y voir son pere *Anchise*.

J'ai avancé que les prisonniers eux- mêmes n'étoient point exempts de cette vexation : en effet , pour se soustraire momentanément à la cruauté des guichetiers sans cesse occupés à vous faire passer par toutes les gradations du désespoir , il faut leur payer à boire ; par là ils se vengent ou s'indemnissent sur vous de ce que le concierge qui les nourrit , comme je le dirai plus loin , ne leur donne point de vin à leurs repas. Comme cette manière ingénue de réparer les retranchemens de l'avarice du chef entre dans le calcul de leurs intérêts , que les ames sensibles réfléchissent quel doit être le sort , sous un régime aussi abominable , des accusés détenus dans les fers : moi qui vous parle , j'étois obligé pour aller voir ma mere à la prison des femmes , de me soumettre à cette règle inflexible ; encore n'avois-je pas la satisfaction d'entrer dans sa chambre : inutilement en ai-je demandé mille fois la permission , dans le cours d'une maladie très sérieuse qu'elle a effuyée. La complaisance du concierge se bornoit à me laisser parvenir jusqu'au parloir pour savoir de ses nouvelles. Un jour , impatiente de me voir , cette pauvre femme âgée de 66 ans , pouvant à peine se remuer , s'arrache de son lit , traverse la cour pleine de neige en se traînant ; sa voix plaintive & entre-coupée

répétoit ces mots : je veux parler à mon fils.. Qu'il vienne.... oui je veux le voir. Je me présente. Ciel ! quelle fut ma surprise ! jappercois ma mere tremblante , pâle , hâve , défigurée , les yeux hagards , prête à descendre au tombeau ! & je ne pouvois lui donner de secours ! lecteurs , jugez de ma situation ! à ce seul souvenir mon cœur seigne & mon visage se couvre encore de larmes. Étoit-elle en santé ? nous prenions , il est vrai , nos repas ensemble ; mais à l'aspect d'une mere innocente que l'injustice retenoit sous le joug de l'esclavage , ma sensibilité n'en étoit que plus profondément affectée ; & si sa conversation calmoit la vivacité de mes maux , je tâchois d'appliquer , par mes discours , un baume salutaire aux siens ; mais combien cette jouissance étoit mêlée d'amertumes & d'humiliations ; remarquez d'abord qu'une grille de fer nous séparoit & que ma mère étoit exposée aux injures des faisons les plus rigoureuses ; ensuite pendant mes repas , quand je voulois boire , j'étois obligé de me mettre à genoux le menton collé entre deux barreaux & la tête renversée : dans cette pénible attitude , j'ouvois la bouche & ma mere montée sur une chaise & s'attachant d'une main à un barreau , me versoit le breuvage de l'autre. A ces désagremens qu'il faut avoir éprouvés pour en sentir toute la rigueur il s'en joignoit quelque-fois un autre ; à peine avions-nous fini nos repas qu'un guichetier se présentoit pour nous avertir de nous séparer ; alors loin que notre présence réciproque fût pour nous un motif de consolation , c'en étoit un de tristesse ; ainsi en sortant de prendre des alimens que j'arois de mes larmes , je rentrois dans ma chambre le cœur navré de chagrin.

Les autres prisonniers, de leur côté, ont aussi leurs repas affaissonnés de mille dégouts. Par exemple, la nécessité de prendre une nourriture qui réunit tout ce que les plus sales taudions offrent de dégoutant, est une nouvelle peine qui vient combler leurs maux ; car, tout est douleur dans cette maudite maison, même jusqu'aux alimens ; le détail des mets qui ornent la table des prisonniers est curieux à connaître. Il existe dans l'intérieur de la prison une *gargotte* dont l'odeur empoisonne : la bienfaisance du concierge en a cédé *gratis* l'emplacement à un homme & une femme couverts d'un pouce de crasse depuis les pieds jusqu'à la tête. L'ordinaire composé de la soupe & du bouilli, pour le dîner, s'y vend six sous par tête, malgré que vous en ayez autant & beaucoup meilleur dans la ville pour 5 sous. Le soir vous avez, pour le même prix, un plat de *gratillons* réchauffés & une mauvaise salade affaissonnée d'huile à brûler. On pourroit répéter du cuisinier de ce taudion ce que Boileau a dit d'un traiteur :

jamais empoisonneur né fut mieux son métier.

Beaucoup de prisonniers ne recevant d'argent que de leurs parents, quelquefois très éloignés d'eux, sont forcés, quand on néglige de leur en faire passer, de demander crédit au nouveau *Mignot* de cet hôtel ragoûtant qui profite toujours de ces circonstances favorables, pour leur faire payer cher ses poisons & les enchaîner à sa table.

Je sens parfaitement, que ceux qui ont de l'argent, pourroient faire venir leur nourriture de la ville ; mais

On adoptant ce parti on tombe de *Caribbe en Scylla*: le moyen d'y remédier seroit d'avoir sans celle, sous sa main, des amis disposés à vous rendre ces services; c'est précisément l'instant où ils nous abandonnent tous. Il faut donc alors s'adresser aux *Commissionnaires* de la maison; or remarquez bien que la plupart sont autant de fripons intéressés à vous faire payer le double de ce que les choses valent, outre leur commission; envain vous plaignez vous: Le concierge vous répond qu'il faut que ces gens-là vivent.

Ainsi appréciez la situation d'un malheureux qui, n'ayant que deux liards ou un sol, pour acheter, soit des pommes, soit des prunes, ou telle autre denrée, est encore obligé de payer sa commission: pour arranger les choses il partage quelquefois ses alimens par moitié avec le *commissionnaire*, mais il a besoin pour cela du consentement de ce dernier; autrement celui-ci garde les denrées, jusqu'à ce qu'il soit payé; en attendant elles se gâtent ou il les mange, & le prisonnier s'en passe.

La faim s'emparant alors des captifs, les porte aux derniers excès pour se satisfaire, ou du moins se calmer. Un jour, je m'en souviendrai toute ma vie, un jour j'aperçus plusieurs de ces misérables, se disputant entr'eux, comme des chiens enragés, des feuilles de salades pourries dans la fange: à peine leurs mains avides en avoient fait quelques-unes, qu'ils courroient les laver pour les dévorer aussi-tôt. Quel tableau! plus ma mémoire le rappelle à mon esprit, plus il me soulève le cœur! afin d'en prévenir le renouvellement, ou en adoucir toute l'horreur, l'attention délicate du concierge fait distribuer quelques pains, à

peu - près tous les mois, entre les prisonniers; mais loin que sa générosité puisse être regardée comme un bien, elle ne produit au contraire que des maux à ceux qui les mangent, & des imprécations de leur part contre lui, parce que ces pains cuits depuis un mois, sont tellement durs ou moisis, que les chiens, pour qui ils étoient destinés dans le principe, mais que leur appétit n'a pu consommer, n'en veulent même pas flairer; & voilà pourquoi le concierge est si pro-digue envers ses prisonniers.

Des ames humaines & compatissantes ont senti que ces malheureux, en ne recevant de l'Etat que du pain & de l'eau pour vivre, périrroient infailliblement de misère, si elles ne venoient à leur secours: poussées par des sentimens aussi beaux, elles ont destiné des sommes assez considérables pour procurer des adoucissemens à leur sort. Cet argent est remis entre les mains d'une directrice de la charité; sa masse se trouve encore augmentée par les quêtes: sans doute, que si la totalité étoit employée selon les vues louables des fondateurs, les prisonniers en seroient moins à plaindre, mais par une fatalité déplorable, il paroît qu'on frustré leur intentions bienfaisantes, & que les mains, par lesquelles cet argent passe, en retiennent une partie. Voyons cependant à quoi on absorbe le surplus! On donne à chaque prisonnier une légère portion de mauvaise soupe, cinq fois par semaine, savoir, le Lundi, le Mercredi, le Jeudi, le Vendredi & le Samedi. Autrefois on leur distribuoit également un morceau de viande d'environ un quartieron, tous les Lundi; mais par une combinaison assez bien entendue, on a placé la distribution de la viande le Mercredi;

parce que, comme les Quatre-tems tombent ce jour-là, & qu'on se feroit un scrupule de faire faire gras à des prisonniers, c'est autant d'augmenté sur les bénéfices. Si la petite portion de soupe étoit au moins mangeable, les prisonniers pourroient s'en contenter; mais outre qu'elle répugne au goût, c'est qu'on y met du *Nanuphar*, comme si des prisonniers n'étoient déjà pas assez exténués du poids de leurs maux, sans encore chercher à les affoiblir davantage, par un remède utile peut-être à des moines, que nourrissoit l'abondance au sein de la mollesse & de l'oisiveté, mais à coup sûr très-dangereux pour des prisonniers: la viande qu'on leur distribue, est du bouilli; aussi-tôt après qu'elle a été tirée du pot, on la met dans de l'eau froide, pour avoir la facilité de la couper plus aisément en autant de portions qu'il y a de personnes; d'où il résulte qu'elle devient dure, coriâtre, & occasionne des indigestions mortelles: les vicillards surtout échappent rarement à ce danger.

Passons au costume des prisonniers. Il en est que plusieurs années ont vu gémir dans la misère, sans recevoir aucun secours; or, pour se mettre à l'abri des rigueurs du froid, ou couvrir leur nudité, ils s'adressent à la sour de charité; nous avons été témoins qu'elle repoussa ordinairement leur demande. Le hasard l'y fait elle consentir: Ce n'est jamais qu'en récalcitrant. Son air de mauvaise humeur dégoûte tellement les prisonniers, qu'ils préfèrent aller nuds plutôt que de recourir à ses dons; & c'est précisément ce qu'elle désire.

Tels sont les secours temporels que peuvent se procurer les prisonniers qui n'habitent point les cachots.

Quant au spirituel, je ne conçois pas comment le concierge a l'audace de les faire participer aux cérémonies de la religion, lui qui l'outrage à chaque minute, autant que l'humanité. Si cet homme de fer incapable de remords l'étoit au moins de pudeur, oseroit-il même prononcer ce nom? pense-t-il que les prisonniers innocens ou même coupables, que le sentiment de ses injustices révoltent, soient tentés de céder souvent à l'envie d'assister à l'église? quel fruit d'ailleurs pourroient-ils espérer de leurs prières, dans un tems où leur ame livrée aux plus cruelles angoisses, ne s'élance vers la divinité, que pour lui reprocher, en quelque sorte, sa clémence envers des bourreaux que la sévérité de sa justice devroit frapper des anathèmes du ciel! quoiqu'il en soit, on n'en force pas pas moins les prisonniers d'assister à la messe & aux vêpres, sur-tout le dimanche, à l'exception de ceux qui logent à la pension, à la demie pension & à la pistole qu'on renferme alors dans leurs chambres.

La chapelle construite sur les débris de la fameuse *Tour de Montgomery*, où fut renfermé *Damiens*, peut contenir quatre cents personnes; il y a une chaire où l'on prêche environ douze fois par an: dans le fond, directement en face de l'autel, est une tribune pour recevoir les femmes qui sont voilées d'une épaisse dentelle de fer, dont les points ont trois pouces quarrés.

Les fidèles qui se rendent au service, y occupent une place plus ou moins distinguée selon le prix du loyer de leurs chambres. deux guichetiers debout, au milieu de la chapelle, inspectent vos mouvements les plus légers; tout ce que la servitude a de plus horrible vous accompagne au pied même des au-

tels; elle s'étend jusqu'à vous privé de regarder du côté de la tribune, fut-ce pour y voir votre mere ou votre sœur; & quand l'amour filial ou fraternel s'écarte de cette règle, la sévérité du concierge punit ordinairement du cachot sa désobéissance.

Pour les confessions, j' puis assurer qu'il n'y a pas beaucoup de captifs, même dévots, qui soient tentés d'user de cette ressource; les innocens, parce qu'il leur est impossible de pardonner à leurs persécuteurs les maux de toute espece, dont leur cruauté les accable continuellement; les coupables, parce qu'ayant besoin des secours du *chapelain* pour solliciter auprès de leurs juges, se gardent bien de lui faire un aveu qui pourroit ralentir son zèle. Cependant, comme dans le nombre il peut s'en trouver quelques-uns qui succombent à cette tentation, je ne vois pas pourquoi permettant à leur conscience d'approcher du tribunal de la pénitence, on éloigne de leurs levres la divinité sous les espèces du pain: cette privation envers des êtres déjà bien à plaindre, doit être pour eux une nouvelle source de douleurs, puisque l'homme vraiment religieux qui supporte en paix ses malheurs, n'y trouve ordinairement de remède que dans la morte évangélique & ses correspondances avec Dieu. La religion ne nous enseigne-t-elle pas que la créature coupable, mais vivement affectée de repentir, trouve toujours le pardon de ses fautes aux yeux de son Créateur? Cet usage scandaleux pour elle, d'interdire l'entrée des prisons au Sauveur des hommes, est donc un préjugé barbare, enfanté par l'ignorance aveugle que la philosophie & les lumières doivent se hâter de proscrire.

Citoyens, dont le cœur n'a été que trop serré par les détails de ce tableau, vous croyez que je vous les ai tous tracés; vous êtes loin d'imaginer qu'il soit possible que dans les prisons de la justice ordinaire, on se permette d'ajouter de nouveaux supplices à ceux que je viens de vous peindre, votre sensibilité s'émeut au récit de tant de persécutions; hé bien, tout cela n'est rien! voici des traits bien plus forts, & qui surpassent tout ce que vous avez vu jusqu'à présent.

Au mois de Septembre 1787, lors de la translation du ci-devant parlement de Paris à Troyes, le concierge, d'accord avec le boulanger, ne faisoit distribuer à chacun des prisonniers, qu'un très-mauvais pain de cinq quarterons, au lieu d'une livre & demie: les prisonniers s'étant apperçus de cette manœuvre, s'en plaignirent ouvertement au concierge: celui-ci piqué de ce que des hommes déjà privés de tous les secours, osoient publier qu'on retrancoit une portion de leur nécessaire, les menaça du cachot, s'ils s'avoient encore d'ouvrir la bouche. Nouvelle réclamation. Le concierge étoit bien tenté de punir sur l'heure une pareille audace, mais la crainte d'éprouver une résistance opiniâtre & générale lui fit attendre le moment où ils seroient renfermés dans leurs chambres. Accompagné alors de toute *la Meute des Cerberes*, il force une partie des prisonniers d'en sortir, pour les conduire au cachot; dans ce nombre il s'en trouva quelques-uns qui se montrèrent peu dociles; un, entr'autres, entreprit de se défendre vigoureusement; le concierge jaloux de faire plier sous son despotisme, quiconque ose le contre-carrer, se servit d'un moyen digne de lui, pour réussir à vaincre son esclave; les

Guichetiers, comme autant de bêtes féroces, commencent par tomber sur lui & le garotter; pendant cette opération, un des fils du concierge frappoit à coups redoublés avec un bâton énorme; les garçons de guichets, à son exemple, se faisoient une gloire de le surpasser; *Madame la concierge* qui étoit aussi de la partie, éclairoit ce spectacle intéressant d'une lumiere, tandis que son tendre époux excitoit les chiens qui déchiroient toutes les parties de son corps, & lui faisoient jeter des cris épouvantables. Ensuite on le traîna à *la Tour* où il fut chargé de fers & attaché à un anneau, de maniere qu'il ne pouvoit plus bouger; à peine avoit-il la liberté de mettre à sa bouche le peu de pain & d'eau qu'on lui distribuoit pour l'empêcher de mourir & prolonger par-là toutes ses douleurs. Cet homme passa quinze jours dans cette cruelle position; il ne dut sa délivrance qu'à un mémoire que j'adressai secrètement à M. *Rosanbo* & dans lequel je peignois avec énergie l'infâme conduite du concierge & la destinée malheureuse du prisonnier.

Cet acharnement du concierge à vouloir contraindre les prisonniers d'accepter un pain de cinq quarterons donna encore lieu à une autre scène que voici: un jour qu'ils s'étoient ligués entr'eux pour refuser le pain, le concierge parut, comme un furieux, sur le *Préau*; il avoit beau en appeler plusieurs, par leurs noms, aucun ne vouloit se présenter: irrité, à l'excès, d'une telle désobéissance il s'avisa d'en prendre un au collet & de lutter contre lui, mais s'apercevant bientôt que la partie n'étoit pas égale, par plusieurs coups de poings qui tomboient sur sa tête, il quitta prise & se retira. Une circonstance plaisante vint se mêler à cette scène;

Le chapelain, *M. Laurent*, bon prêtre, bon citoyen, aimant à foulager l'humanité sbuffrante & que je prie d'agréer les sentiments de ma respectueuse reconnaissance, pour les peines qu'il s'est données dans mon affaire, le chapelain étoit arrivé, à ce moment, pour dire la messe; voulant appaifer les combattans & soulager le concierge, il s'approche d'eux; mais se trouvant tout-à-coup enveloppé dans la mêlée, il alloit payer cher son excès de zèle, lorsqu'heureusement pour lui, il eut le secret d'échaper de la prison. Il n'y rentra de deux jours tant la peur avoit fait impression sur son ame.

L'animosité du concierge n'en devint que plus terrible; nourrie en secret par les charmes de l'espoir, elle éclata bien complètement au jour du jugement de ses vainqueurs. Ce tyran eut la cruauté de les peindre à leur rapporteur & à tous les juges, comme autant de rebelles qui répandoient le trouble dans les états. Ses efforts multipliés sollicitoient les condamnations les plus sévères contre ces malheureux, & ce qu'il y a d'incroyable, c'est que les juges eux-mêmes n'ont pas rougi de servir d'instrumens à sa vengeance; il étoit si persuadé de son pouvoir sur leur esprit, que lorsqu'il vouoit faire trembler un prisonnier, il le menaçoit de son autorité, en lui disant: *J'erte recommanderai.*

Elle est si vaste qu'elle s'étend sur les règles mêmes qui paroissent avoir été établies contre lui: pour veiller au maintien du bon ordre & à la salubrité de la maison, il y avoit trois *Commissaires*; leur devoir les commandoit de s'acquitter exactement de leurs fonctions; mais le peu de visites qu'ils faisoient étoit marqué au coin d'une si grande insouciance

qu'elles devenoient toujours infructueuses. Le jour donc que ces *Messieurs* venoient honorer la maison de leur présence, le Concierge commençoit par donner ordre à ses guichetiers d'interdire l'entrée du *parloir*; le motif de cette défense étoit d'empêcher que les *Commissaires* ne fussent embarassés dans leur marche. Les loins les plus délicats étoient employés à nettoyer les cachots & la cour; à l'aspect du *Triumvirat*, le concierge, son épouse & un de leurs fils s'attachoient à ses pas & l'accompagnoient partout. Selon le but de leur institution, les *Commissaires* auroient dû d'abord demander au concierge & aux guichetiers s'ils avoient des plaintes à faire contre quelqu'un des prisonniers, & ensuite interroger les prisonniers, en l'absence de leurs gardiens, pour savoir si ces derniers les traitoient humainement; mais comme à toutes ces questions, le concierge n'auroit pas trouvé son compte, & qu'on ne vouloit point avoir l'air d'ébranler les fondemens de son despotisme, les commissaires, par une complaisance & une injustice impardonnable, gatoloient le silence le plus rigoureux. Voici une anecdote qui prouve comment on s'occupoit, dans cette maison, à rendre justice aux prisonniers. L'un d'eux se plaignant, un jour, de ce que le concierge ne leur donnoit point de paille pour coucher, les commissaires lui répondirent: Ah! ah! tu n'a pas de paille? eh bien on t'en donnera: on lui tint effectivement parole; le lendemain il fut mis au cachot.

Ces mêmes commissaires portoient aussi leurs pas dans ces antres fétides, mais la figure ou le costume d'un captif les frappoit-il? leur entretien se bornoit à y demander le motif de sa détention. Ils se gardoient

bien, quelle que fut sa réponse, de lui faire entrevoir une lueur d'espérance; ils se contentoient de se retirer aussi-tôt, parce que l'air pestiféré de ces asyles de douleurs, incommodoit ces Messieurs. Mais si le génie créateur du concierge avoit fait faire quelques nouveautés, dans l'intérieur de sa forteresse, son amour propre ne manquoit point de les faire remarquer aux commissaires, qui, à leur tour le félicitoient de son industrie à fortifier le lieu de ses esclaves, sans s'inquiéter du sort de ces malheureux courbés depuis long-tems sous le poids des fers; aussi desiroient-ils sans cesse le jour de leur jugement, aux risques même d'en être les victimes.

Quand donc il arrivoit ce moment tant souhaité, une sonnette placée sur la cour des hommes, se faisoit entendre. Un guichetier tenant à sa main l'étiquette du sac du procès, appelloit d'une voix sépulchrale le nom de l'accusé, par la petite croisée voisine de la sonnette. Après avoir répondu, il montoit un escalier dont l'issue donne à côté de la chambre de l'ancienne tournelle. Cet escalier est si effroyable, que pour s'en former une idée exacte, il est nécessaire d'en présenter la description. Celle que les poëtes nous donnent de l'entrée du *Tartare*, n'a rien de plus affreux. Son embouchure située sur la cour, est fermée par une porte si petite, que vous êtes obligé, lorsque vous y passez, de plier votre corps en deux. Tout-à-coup d'épaisses ténèbres vous environnent; la terreur s'emparrant alors de votre esprit, vous prive de vos forces, au point que vos jambes chancelantes peuvent à peine vous soutenir. L'obscurité du lieu, la timidité naturelle à un accusé, l'idée de paroître devant ses juges, tout

cela opere un bouleversement général dans son ame, sa marche étant arrêtée par de telles sensations, il ne tarde pas à entendre la voix farouche d'un guichetier qui lui crie, du haut de l'escalier, de monter au plus vite. L'écho répète un son lugubre qui se propage dans ces ténèbres. Plus agité encore par la crainte, l'accusé s'avance en tremblant, sans savoir où il porte ses pas; il est même exposé, en ne suivant point la muraille, à se précipiter à terre, vu que l'escalier à jour n'est percé qu'en tournant. Arrivé aux trois quarts, s'il n'a pas la précaution de présenter ses mains devant lui, il se meurtrit la tête à une porte de fer, qui le repousse en arrière : pour passer dessous, il faut qu'il se plie encore en deux; & quand il sort de ce tombeau, ses yeux sont frappés d'un garde de la robe courte qui le reçoit armé de son mousqueton.

Fût-il complètement innocent, il n'en faudroit pas davantage pour lui faire perdre la faculté de se défendre; Car si l'humanité exige que l'on traite favorablement un *coupable*, à plus forte raison un *accusé* qui peut ne pas l'être : la suppression de cet appareil révoltant qui l'accompagne jusqu'au pied du sanctuaire de la justice, est donc indispensablement nécessaire.

Je fais qu'à présent aux termes du décret de l'Assemblée nationale, l'accusé peut se choisir un conseil qui prenne sa défense; mais auparavant à quels dangers, à quelles persécutions n'étoit-il pas exposé de la part de ses juges? on en va décider.

A peine étoit-il assis sur le banc de l'antichambre de la Tournelle, que le greffier sortant du *Prétoire*, lui faisoit signe de le suivre & le conduissoit lui-même devant tous les *Pilates*, soit derrière le barreau, soit

sur la scellette; ce qui dépendoit, comme on fait, des conclusions du procureur général. Alors le président adressoit la parole à l'accusé, pour lui faire lever la main, lui demander son nom, son âge, sa qualité, sa demeure, & s'il n'avoit pas commis le crime qu'on lui imputoit; mais par une singularité étonnante, c'est que son âge ou son costume déterminoient absolument le langage du président. S'il étoit jeune, il le traitoit *de mon enfant*; S'il étoit vieux, il le qualifioit *de mon ami*; s'il étoit bien costumé, il se servoit du pronom *vous*.

On pense aisément que l'accusé soutenoit toujours qu'il étoit innocent; le mode seul de la défense que ses juges lui permettoient d'employer, surprendra étrangement. Aux questions que la cour lui faisoit, il ne pouvoit répondre que par *oui* ou *non*; s'il s'avoit d'entrer dans des détails qu'il croyoit nécessaires à sa justification, on lui imposoit silence: ce que j'avance ici n'est point un mensonge. Le si sur *Belicour*, curé de Bourg, accusé d'avoir mis le feu par tro's fois à sa paroisse, craignant que la mémoire ne lui manquât, avoit pris la précaution d'écrire sa défense; arrivé devant ses juges, il voulut leur exposer ses moyens de justification; un des conseillers lui ferma la bouche en disant: *on ne vous appelle point ici pour lire*. Et ce pauvre pasteur fut jugé & condamné *au fouet*, à *la marque* *sur les deux épaules*, & aux *galères à perpétuité*, sans avoir eu la consolation de se faire entendre (1).

(1) Il vient de se pourvoir au tribunal de cassation où sa requête a été admise; & il est en ce moment détenu à la force.

Ainsi malicieux à l'accusé qui n'avoit pas assez de mémoire pour se défendre; l'eût-il eu même très heureuse, que les juges l'auroient interrompu, s'il eût mis trop de tems à parlet. La briéveté étoit un des grands titres de ces petits Messieurs. Le procès le plus compliqué & qui demandoit deux ou trois jours d'examen, étoit décidé en une heure & demie au plus: aussi en jugeoient-ils huit ou dix dans une matinée; que leur importoit la destinée des citoyens soumis à leur tribunal! c'étoient des très indignes des regards de ces anciens tyrans.

Heureux & très-heureux encore, l'homme doué d'une constitution assez robuste, pour attendre le jour de son jugement! autre toutes les douleurs auxquelles le honneur régime de la maison vous soumet, il y regne encore un air infect, qui, occasionnant continuellement des maladies scrofuliques, finit par vous conduire au tombeau. Quoique le gouvernement ait fondé deux infirmeries, l'une de trente lits, pour les hommes, l'autre de dix, pour les femmes, il est rare cependant que la mort ne les moissonne pas tous. Un médecin, deux chirurgiens & un apothicaire bien payés, en ont l'inspection. Pendant le cours des maladies, l'humanité veut qu'on traite les moribonds avec beaucoup de soin. Dans leur convalescence on doit sur-tout, selon les règles de l'institution, leur donner du vin, de bon bouillon & une légère portion de viande: par un abus punissable on ne fait absolument rien de tout cela. La manière dont le médecin s'acquitte de ses visites, est d'un genre tout-à-fait nouveau. Aux termes des règlements, il doit les faire tous les jours, mais si ne vient qu'une fois ou deux par semaine, & encore quelles visites! elles se bornent ordinairement à se

faire représenter le registre, sur lequel sont inscrits les malades, & où il se contente de mettre son vu. Ses visites les plus longues, quand il veut bien se donner la peine d'en faire, n'absorbent jamais plus de cinq minutes; & voici à quoi il les emploie.

Ordinairement c'est au malade que le médecin s'adresse pour connoître la cause de sa maladie; celui de la conciergerie s'y prend tout différemment: le registre à la main, c'est à un prisonnier nommé *Picard* chargé de procuration de tous les élèves de *Gallien*, qu'il porte la parole: quelle est la maladie de celui-ci, lui dit-il? M., lui répond *Picard*, il a le scorbut: vous le mettrez à la *diete* & à la *tisanne*, replique le médecin; & celui-ci, dit encore le médecin, quelle est sa maladie? c'est un homme, dit *Picard*, qui a l'estomac délabré par le défaut de nourriture. Vous le mettrez à la *diete* & à la *tisanne*, répond le médecin; enfin quelque soit le principe de la maladie, le médecin n'y trouve d'autre remede que la *diete* & la *tisanne*, ou les pieds dans l'eau. D'après deux ou trois questions de cette espece qu'il fait à *Picard*, il s'en retourne, sans s'embarrasser des autres malades toujours en très-grande quantité, puisque souvent il n'y a pas assez de lits pour les recevoir. Comment ne pas s'indigner de cette conduite envers des malheureux, qui, la plupart n'avoient besoin pour se rétablir, que de bons alimens? aussi je le répète, est-il rare qu'il en échappe beaucoup à la mort: je puis assurer que sur deux cents qui montent à l'infirmerie tous les ans, elle en dévore à-peu-près cent cinquante.

Les visites des deux chirurgiens & de l'apothicaire ne sont pas plus salutaires; priez-vous les deux pre-

miers de vous faigner : ils vous disent d'un air indifférent, que vous n'en avez pas besoin, & cela pour se dispenser de le faire : la besogne du troisième se borne à vous prêter sa seringue. A la négligence horrible de tous ces indignes enfans d'*Hypocrate*, ajoutéz, pour comble de malheur, que de mon tems, il n'étoit même pas permis aux malades ou à leur famille d'en appeler un autre ; ils avoient un droit *exclusif* de vous assassiner impunément, à moins que vous n'ayez obtenu un arrêt de la cour qui vous autorisât à prendre un médecin ou un chirurgien du dehors. Pour mieux apprécier l'*exactitude de ces bourreaux privilégiés*, je vais rapporter un trait que j'ai vu de mes propres yeux.

Picard de Granville, accusé de duel, avoit donné par pure méchanceté, un coup de couteau dans le bras d'un prisonnier : pour guérir sa blessure, il n'avoit besoin que d'être bien soigné ; les chirurgiens l'ayant négligé, la gangrene s'y mit & on fut obligé de lui couper le bras (1).

Si les malades ont à se plaindre de l'abandon cruel auquel on les livre, *Picard*, le substitut des *Pharma-*

(1) Les *Jugeurs* du bailliage, dont la juridiction s'étendoit sur le petit atmosphère de l'enclos du palais, entamerent à ce sujet un procès criminel contre *Picard*. La peine due à son crime étoit la roue ; mais sa famille qui connoissoit le foible de ces bâtrards de *Thémis*, arrêta les poursuites, en mettant à profit ce vers de Boileau.

L'argent en honnête homme éjige un scélérat.

topoles, a lieu de s'en réjouir; aussi-tôt qu'un prisonnier est à l'infirmerie, il s'empare de ses habits & de son argent pour se les approprier, parce qu'il est très-persuadé qu'il mourra; la raison en est bien simple; en suivant littéralement l'ordonnance du médecin, il réunit dans ses mains un moyen infaillible pour en venir à son but.

Le concierge chargé du soin de faire distribuer des alimens pour l'infirmerie, doit bien donner une fois ou deux par semaine une légère portion de bouillon gras, un peu de bouilli & une bouteille de vin; mais *Picard* qui fait spéculer, garde pour lui le vin, le bouilli, & la moitié du bouillon; dans l'autre moitié il y met de l'eau en abondance; voilà le seul régal des malades, le seul restaurant dont il les gratifie; & quand par hasard il leur fert un peu de bouilli, c'est par une grâce toute particulière. Pour goûter du bouillon qu'il n'a point baptisé, il faut également être honoré de l'amitié de *Picard*; encore, ne fait-il participer à cette faveur, que ceux de qui il fait retirer une récompense, & lorsqu'il est bien persuadé que leur constitution vivace triomphera des atteintes de la mort.

Ce n'est pas là son seul bénéfice: un prisonnier de la pension, de la demie pension, ou de la pistole, a-t-il besoin de prendre une médecine? *Picard* la lui fournit moyennant une petite rétribution. La pharmacie est le magasin où il court puiser gratis les drogues qui lui conviennent.

Picard tire un autre intérêt de sa place: comme il lui reste toujours du bouilli, puisqu'il n'en fournit point aux malades, il le fait vendre dans la ville à son profit, ou, il admet à sa table un prisonnier qui lui tient

compte de ces repas : malgré que, selon l'ordonnance du medecin, les malades doivent toujours étre à la diete, leur pain n'en passe pas moins à l'infirmerie ; mais le vigilant *Picard*, tout en se gardant bien de violer l'ordonnance, n'oublie point de mettre sa main sur la totalité des pains qu'il revend au boulangier, lequel à son tour les fournit de nouveau aux prisonniers ; & le concierge autorise d'autant plus ce manege de *Picard*, qu'il ne lui donne aucun gages ; les malades seuls font les frais aux dépens de leur tempérament.

Mais va-t-on m'objecter : puisque le concierge distribue si peu de nourriture aux malades, que deviennent donc tous les alimens que le gouvernement paye ? en quelles mains passent-ils ? qui les consomme ? ah ! je vais vous l'apprendre ; je fais que tous ces détails ne sont pas nobles, cependant ils méritent d'être connus.

L'état paye six guichetiers à raison de chacun huit cents liv. par an ; ils en donnent quatre cent au concierge qui les nourrit sur les alimens qui reviennent aux malades de l'infirmerie ; par ce moyen il gagne net 2400 livres.

De plus, sa maison composée de cinq à six personnes, s'engraisse également aux dépens de l'infirmerie, & tandis que sa table regorge d'alimens, le concierge laisse périr de faim une foule de misérables, parmi lesquels se trouvent toujours des peres de famille innocens. En réfléchissant sur toutes ces atrocités, ne dirait-on pas qu'il a fait pacte avec le medecin, les chirurgiens & l'apothicaire pour donner la mort aux prisonniers, & porter le désespoir dans leurs familles.

Mais continuons : le concierge, homme intelligent dans son état, a aussi trouvé le moyen de tirer parti du linge de l'infirmerie ; non seulement il se sert pour son propre usage, des draps, des serviettes & des napes, mais il garnit des premiers les lits des chambres de la pension, de la demie pension & de la pilote, tandis qu'il devroit les fournir à ses dépens : nous en avons souvent vu la preuve sous nos yeux, parce que le linge de l'infirmerie est marqué de la lettre P. désignant le nom de *Picard* à qui on le donne pour en rendre compte. Lorsque les malades sont convalescents, on doit leur donner pour se promener & prendre l'air, des especes de capottes de toiles ; le concierge a encore eu le secret de faire disparaître les capottes, pour en faire des essuye-mains ou torchons à l'usage de sa maison, & le malade n'a d'autre ressource que de se servir de la couverture de son lit.

Ce n'est pas tout : le gouvernement accorde pour l'infirmerie, & aux prisonniers de la paille, une quantité de bois assez considérable : le concierge, dont les vues sont immenses sur tout ce qui peut contribuer à l'augmentation du revenu de sa place, ne manque jamais de s'en emparer, ou s'il en donne de tems-tems, c'est toujours avec une grande modération, & lorsque l'homme le plus robuste & en bonne santé ne pourroit pas lui-même résister au froid.

Je n'entrerai dans aucun détail sur le régime de l'infirmerie des femmes, parce que les abus y sont absolument les mêmes que dans celle des hommes : je n'entretiendrai pas non plus mes lecteurs de tous ceux qu'on commet également dans les prisons du grand

Châtelet (1) ainsi que dans toutes les autres prisons tant *judiciaires que de police* , & qui ne sont à peu de choses près , qu'une répétition de ceux que je viens de divulguer ; je me garderai bien encore de m'appesantir sur la nécessité urgente de détruire cette *caverne hideuse & pestiférée* du grand Châtelet qui défigure la capitale ; tout le monde en est trop persuadé . J'observerai seulement , que d'après toutes les lésineries dégradantes & meurtrieres que les gardiens de ces *nouveaux Tartares* mettent en pratique , on ne doit plus être surpris , si les places de ceux de la conciergerie & du Châtelet , joint à ce que le gouvernement paye , rapportent dans leurs mains quinze à vingt mille livres .

Mais aussi tous les faits que j'ai cités , & dont je garantis la vérité , prouvent assez que le *régime des prisons judiciaires* étant subordonné uniquement au caprice , à la cruauté , à l'avarice sordide des *Tygres* qui le dirigent , les malheureux captifs qui habitent ces abominables demeures , sont sans cesse livrés à un prolongement de douleurs , dont les effets engendrent le plus affreux désespoir ; ils prouvent qu'au lieu de s'occuper à traiter humainement des hommes qui n'étant pas encore jugés définitivement , peuvent être reconnus innocens , on ne s'attache qu'à déployer sur eux toutes les rigueurs que l'imagination féroce *des Cerberes* s'étudie à inventer ; ils prouvent qu'en même tems que le parlement de Paris les dépouilloit de

(1) Je dois cependant dire ici que , contre la règle générale , le concierge de cette prison est d'un caractère doux & honnête .

leurs biens, de leur honneur, son barbare despotisme protégeoit encore les vils agens de sa tyrannie, pour combler la mesure de fiel, dont on les abrevoit; ils le prouvent, puisqu'au lieu d'arrêter le cours de toutes ces horreurs ils s'en rendoient complices eux-mêmes par l'inaction aussi lâche que coupable, dans laquelle l'indolence de leur ministère s'endormoit impunément.

Qu'ils ne disent pas, pour se disciper, que le régime exécrable de la maison tient au caractère seul du chef, c'est une imposture gratuite; je suis en état de prouver qu'au lieu de redresser ses écarts, leur injustice les toléroit, les favorisoit même. Hommes pervertis! n'est-ce donc pas assez qu'un citoyen chargé de fers, éloigné de ses foyers, privé de ses parens, de ses amis, gémisse dans les pleurs, l'opprobre & l'oubli; pourquoi ajoutiez-vous encore à ses gémissements de nouvelles douleurs? pourquoi perpétuez-vous ses angoisses? pourquoi multipliez-vous ses convulsions? pourquoi vous faites-vous une joie des soupirs que ses maux lui arrachoient? pourquoi les prisons destinées à assurer la conviction & le châtiment du crime, sont-elles devenues par vos ordres plus cruelles que le dernier supplice? pourquoi, quand le monarque a détruit la pratique barbare de torturer des accusés, même coupables, pourquoi vous acharniez-vous à déchirer leur cœur? Misérables! qu'une fatalité trop cruelle a été placée sur les *Lys de Thémis* pour le malheur du genre humain, vous avez cru que le règne de votre affreux despotisme alloit devenir plus formidable, plus éclatant que jamais, vous vous êtes trompés: la nation indignée de vos épouvantables forfaits vient d'arracher de vos mains sacriléges le glaive de la justice, dont vous

vous avez fait un si criminel usage : sang-sues inaltérables,
 séditieux obscurs, vils instrumens de tous les crimes,
 violateurs effrénés des loix les plus saintes, cent fois
 plus coupables que les assassins des grandes routes,
 votre présence ne souillera donc plus un asyle sacré
 où la vertu seule & les lumières doivent habiter :
 vous voilà donc bannis, comme des brigands, du sanc-
 tuaire auguste des loix que vos *rapines* avoient changé
 en un véritable coupe-gorge ! Ainsi le Rédempteur du
 monde chassa du temple de Jérusalem les voleurs qui
 en profanoient l'enceinte ; allez, malheureux ! dispa-
 roissez loin de nous ! il ne vous reste plus d'autre res-
 source pour cacher votre honte, que de vous englou-
 tir dans les entrailles de la terre ! mais ne vous y
 méprenez pas, cette retraite même ne vous garantira
 point des traits de ma vengeance ! fuissez-vous relégués
 au fond des *enfers*, j'irai vous y chercher pour me
 rendre compte au tribunal de la loi, des prévarica-
 tions sans exemple dont vous vous êtes rendus coupables
 envers ma mère & moi, des souffrances incroyables
 que vous avez amoncelées sur nos têtes, & des atteintes
 mortelles que vous avez voulu porter à notre honneur :
 apprenez, apprenez, que le tems de la faveur est passé,
 & que celui de la justice est enfin arrivé ; apprenez,
 que si dans les jours triomphans de votre prospérité,
 j'ai bravé vos cachots, vos bourreaux, apprenez qu'au-
 jourd'hui que votre défaite est certaine, je sens que
 mon ame agrandie par la liberté, méprise à bien plus
 forte raison & vos poignards & vos poisons !

Et vous, sages représentans d'une grande nation ! main-
 tenant que vous avez sappé l'informe colosse de la magis-
 trature, occupez-vous à réparer les crimes de nos anciens

tyrans ; cessez un instant de dicter des loix à la France ,
 pour descendre dans l'obscurité des cachots où le soleil
 n'a jamais versé sa lumière : vous y verrez l'innocence
 opprimée : vous y verrez des coupables qui imploreront
 le supplice qu'ils ont mérité , qui se jettent à
 vos pieds pour obtenir une mort plus douce que les
 longues horreurs du gouffre où ils sont ensevelis ; vous
 y verrez des malheureux qui gémissent sans savoir pour
 quels crimes ; vous y verrez des victimes de la rapacité
 des juges & de la calomnie de leurs ennemis . Ah ! sans
 doute que dans ce séjour maudit vos entrailles se sen-
 tiront émues ; à l'aspect de tant de cruautés vous ferez
 étonnés , oui , vous le ferez , que des hommes soient
 assez forts pour résister à tous les tourmens qu'ils y
 endurent . Si deux ans auparavant vous aviez pénétré
 dans ces ténébreux repaires , vous y auriez vu dans les
 fers plusieurs des citoyens courageux qui , par leurs
 écrits , ont provoqué la révolution , & qui n'avoient
 d'autre tort que ceuui d'avoir bravé l'espion-
 nage , menacé le despotisme sur le trône , l'aristocra-
 tie sous le dais & le fanatisme dans la chaire . Ils
 furent punis comme coupables , pour avoir conseillé
 ce que vos sages décrets ordonnaient aujourd'hui ; on
 leur enleva la plume des mains pour y substituer des
 fers ; aussi , indigné de toutes ces atrocités , mon cou-
 rage , en sortant de prison , n'en devint que plus ani-
 mé ; le souvenir des tourmens que j'avois endurés , la
 fureur du patriotisme , l'esprit de vengeance & la cer-
 titude où j'étois qu'on devoit me faire mourir avec plu-
 sieurs autres écrivains patriotes , le lendemain de la
 prise de la Bastille , toutes ces raisons puissantes me
 firent braver la mort que vomiffoit le canon de cette

forteresse ; j'y pénétrai des premiers pour chanter sur ses tours menaçantes une hymne à la Liberté. Que ce moment fut cher à mon cœur ! je crus être révivifié ! mais le dirai-je ? un doute inquiétant vint succéder aux élans de ma joie ; ah ! combien cette idée m'accabloit ! Pour dissiper mes craintes, je disois : ô vous qui dictez des oracles à la France, hâtez-vous d'arrêter les coupables attentats des juges perfides du Châtelet, ou je m'écrirai dans ma juste douleur : fuyez, braves citoyens dont les mains victorieuses ont renversé la Bastille ; fuyez, ce sénat inique vous poursuit, il qualifie de sédition votre démarche salutaire de Versailles ; fuyez, ou il va prendre pour témoins & pour preuves de votre présumé crime vos blessures, vos cicatrices . . . Mais grâces soient rendues à nos dignes Législateurs, vous n'avez plus rien à craindre, intrépides enfans de la patrie, la chute de l'infame Châtelet est consommée, il vient d'être englouti dans ses propres ruines ; un nouvel ordre de choses s'établit, la nation se régénère, une Constitution formée des mains de la nature, de la Liberté, de la raison s'élève avec majesté sur les décombres du despotisme ; encore quelques jours, tous les Français vivront heureux, & je mourrai content.

PIERRE-MATHIEU PAREIN.

De l'imprimerie de J. B. CHEMIN, rue de la Juiverie,
au coin de celle des Marmouzets.



